



COURRIER REÇU LE

19 JUL. 2018

MAIRIE DE WINGEN



017-2018

**ARRETE PRESCRIVANT
L'ENTRETIEN DES
TROTTOIRS ET CANIVEAUX**

Le Maire de la Commune de Wingen,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2542-3 et 4,
Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la propreté de la Commune,

Considérant que l'entretien des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prévenir les risques d'accident,

ARRETE

Article 1 : Les propriétaires ou locataires de terrains bâtis ou non, munis de trottoirs, de caniveaux ou non, sont tenus de balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux, tout le long des bâtiments et terrains qu'ils occupent. L'enlèvement de végétaux au sol ou empiétant sur le domaine public est compris dans cette obligation,

En cas de neige ou de verglas, ou de feuilles mortes, cette obligation est identique, un passage en sécurité d'une personne à minima devra être dégagé. En cas de chute entraînant la blessure de passant, la responsabilité du propriétaire ou du locataire concerné pourra être recherchée,

Article 2 : Les déchets résultants de ce nettoyage doivent être récupérés et en aucun cas déposés ailleurs que dans les endroits autorisés,

Article 3 : Si une souillure est provoquée par une personne, un enfant ou un animal, la personne responsable est tenue de procéder ou faire procéder à ses frais au nettoyage nécessaire,

Article 4 : En cas de non-respect de cette obligation, il sera procédé à un rappel. Si ce rappel s'avérait sans effet, une injonction sera envoyée par LR + AR,

Article 5 : Sans action conforme dans le délai imparti, la commune se chargera de commander les travaux d'entretien nécessaires et en refacturera intégralement le coût au résident défaillant.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Woerth,
- Archives.

Fait à Wingen,
Le 16 juillet 2018
Le Maire,



Jean WEISBECKER

SOUS-PREFECTURE

18 JUL. 2018

HAGUENAU-WISSEMBOURG